

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-5105
OBJET	Recommander au conseil l'adoption du Plan de développement de la zone agricole de Laval 2024-2030	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-10-09 Date CM souhaitée : 2024-11-05		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Le secteur agricole de Laval, comme tous les autres secteurs économiques, est confronté à de multiples défis. La main-d'oeuvre, les changements climatiques, le virage numérique, l'étalement urbain, le prix des terres, la sensibilisation à l'autonomie alimentaire et la diversification des activités agricoles sont des enjeux qui ont un impact sur le développement du secteur. Par ailleurs, le portrait du territoire et des activités agricoles lavalloises a subi des transformations depuis la mise en place du premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA 2016-2021).</p> <p>En vertu de ces nouvelles réalités, Ville de Laval et ses partenaires ont convenu de réviser le PDZA 2016-2021 et d'élaborer une nouvelle version. Le nouveau PDZA 2024-2030 a essentiellement pour objectif de mettre à jour et de bonifier le portrait du territoire agricole, d'identifier les nouveaux enjeux et défis, d'établir une vision concertée et de définir les grandes orientations. De plus, le plan d'action de ce PDZA est ambitieux et il s'inscrit dans les priorités de la Ville et des partenaires gouvernementaux et privés.</p> <p>L'objectif du présent sommaire décisionnel est pour recommander au conseil municipal l'adoption du PDZA 2024-2030 ainsi que la mise en oeuvre de son plan d'action.</p>		
IMPACTS MAJEURS <p>La mise en oeuvre des actions du PDZA 2024-2030 permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de répondre aux enjeux communs de développement agroalimentaire; - d'assurer l'occupation et la vitalité du territoire agricole; - de pérenniser et dynamiser les activités agricoles; - de préserver les terres agricoles et de leur cohabitation avec les milieux naturels et urbanisés présents dans le souci du maintien d'une agriculture de proximité au bénéfice de la qualité de vie des Lavalloises et des Lavallois. 		
ASPECTS FINANCIERS <p>Le plan d'action du PDZA 2024-2030, établie sur un période de sept ans, est ambitieux avec un cadre financier évalué à 16,5 millions de dollars. Ainsi, les différentes initiatives et actions seront financées à 73% par la Ville de Laval, 12% par les partenaires gouvernementaux et organismes sous forme d'ententes et 15% par le secteur privé. Plus de détails dans le SE en pièce jointe.</p>		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES <ul style="list-style-type: none"> - Adoption du PDZA 2024-2030: novembre 2024 - Lancement et diffusion du PDZA 2024-2030 : novembre 2024 - Mise en oeuvre des actions : période 2024-2030 		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU <p>de recommander au conseil municipal l'adoption du Plan de développement de la zone agricole de Laval 2024-2030.</p>		